



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service des Procédures Environnementales**

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

***INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(Livre I du code de l'environnement)***

Commune de CESTAS

Par arrêté préfectoral du 6 décembre 2022 est prescrite une participation du public par voie électronique d'une durée de quinze jours sur la demande présentée par la société PAPREC D3E en vue d'obtenir la modification des conditions d'exploitation d'une installation de recyclage de piles et de déchets d'équipements électriques et électroniques et réexamen IED située sur le territoire de la commune de Cestas.

Cette participation se déroulera **du 16 décembre 2022 au 30 décembre 2022 inclus**.

Un dossier sera consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde (www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales).

Pendant toute la durée de la participation, des observations pourront être formulées :

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-spe1@gironde.gouv.fr
